

2023-03-22-N06

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 25

Nomenclature : 7.1.1.5.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MILLAS

Le **Mercredi 22 Mars 2023, à 19 h 30**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la halle des sports, sous la présidence de Jacques GARSAU, Maire.

Date de la convocation : 15 Mars 2023

Présents : BIENAIMÉ Régis, CABRÉRA Christine, COGNARD Sébastien, DEDOURGE Anne-Marie, DOUFFIAGUES Jocelyne, ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie, FORASTÉ Guy, FORCADE Claude, LAFFON Roxane, L'HOUE Yann, NOGUERA Joseph, NOGUÉS Dominique, PERSON Claude, PETIT Vivien, QUINTUS Cécile, SENYARICH Olivier, THAMI Halima, VIDAL Sylvie,

Absents excusés :

BOHER Monique, LAFFON-LE GALL Emilie,

Absents ayant donnés procuration :

CAMI Patricia à SENYARICH Olivier,
CASSAGNE Marjorie à FORASÉ Guy,
LUKASZEWSKI René à GARSAU Jacques,
PINELL Daniel à BIENAIMÉ Régis,
TIGNON Magalie à CABRÉRA Christine,
THOMAS Patrick à PERSON Claude,

CABRÉRA Christine a été nommée secrétaire de séance.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023.

Le Maire,

Rappelle que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat sur les orientations générales du budget a lieu au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget primitif,

Précise que la teneur du débat d'orientations budgétaires doit être retracée par une délibération qui a seulement pour objet de prendre acte de la tenue du débat et de permettre au Préfet de s'assurer du respect de la Loi,

Présente et soumet au débat son rapport sur les orientations budgétaires

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20230322-2023_03_22_N06-DE
Date de réception en préfecture : 13/04/2023

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

PREND ACTE de la présentation par le Maire des orientations budgétaires pour l'année 2023 et de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

DIT que le rapport susdit de présentation du Maire est joint en annexe de la présente délibération,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
CABRÉRA Christine



Le Maire,
Jacques GARSAU



Certifié exécutoire

Transmis par procédure dématérialisée à la Sous Préfecture de Prades le **12 AVR. 2023**

Le Maire

- * Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte,
- * Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

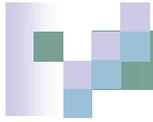
Mis en ligne sur le site internet de la ville de Millas le **14.04.2023**

Notifié le

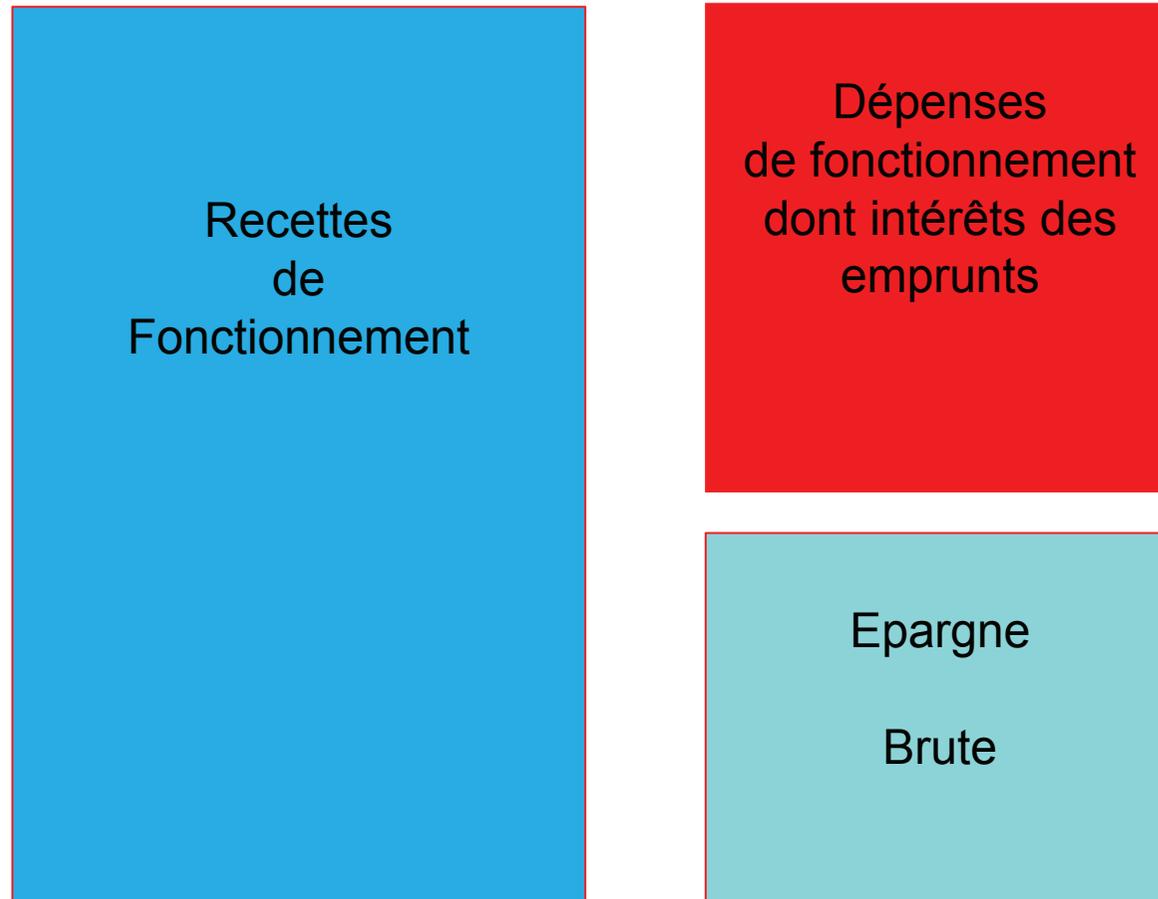
Accusé de réception en préfecture
16601088-20230322-2023_03_22_N06-DE
Date de télétransmission : 13/04/2023
Date de réception préfecture : 13/04/2023

VILLE DE MILLAS

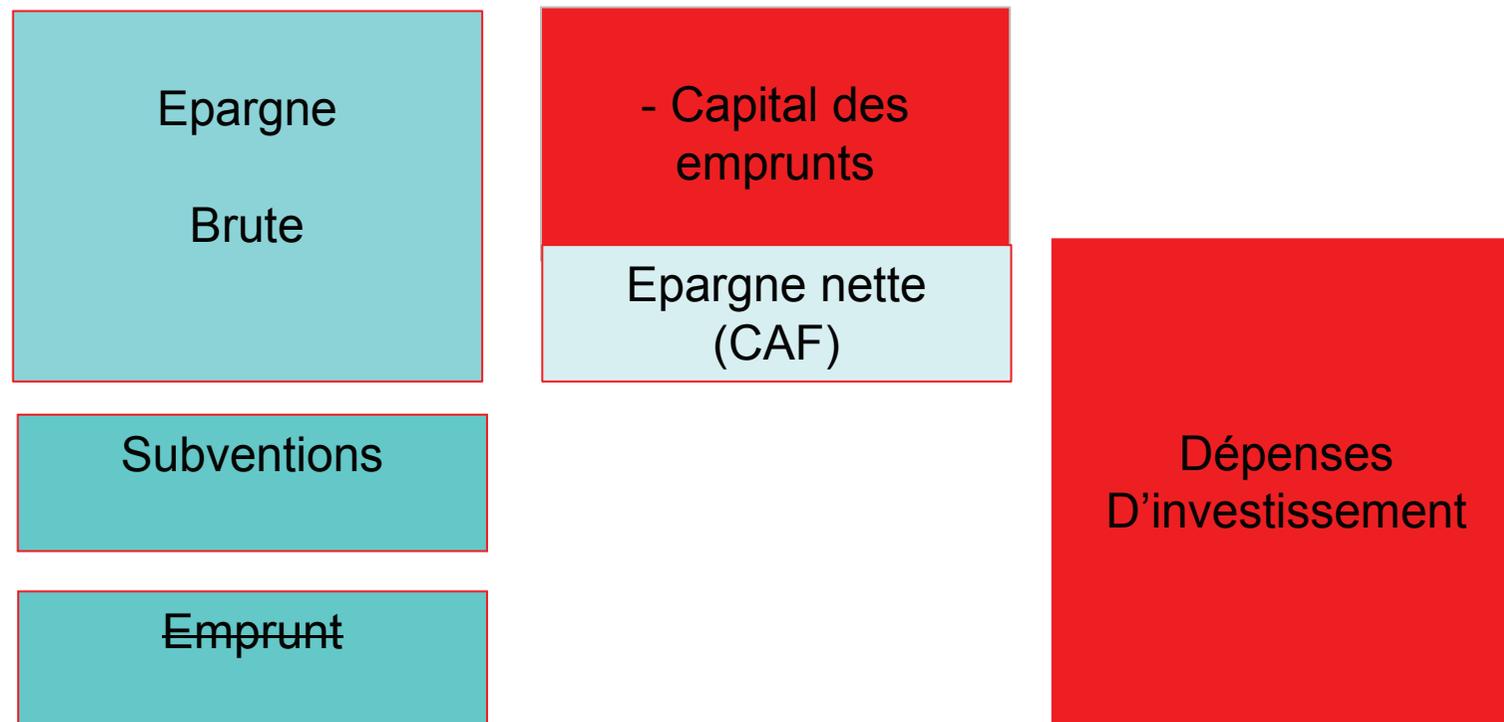
RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 PREAMBULE



CONSTITUTION DE L'EPARGNE



CAPACITE DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT



VILLE DE MILLAS

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023



LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2022 ET LOI DE FINANCES POUR 2023

DISPOSITIONS CONCERNANT LES RESSOURCES LOCALES

Mesures relatives à l'énergie

1 – **Tarifs réglementés** : les petits acheteurs, parmi lesquels les particuliers et les collectivités employant moins de 10 agents et ayant moins de 2 millions d'euros de recettes de fonctionnement, pour leur site raccordés en petite puissance, ont accès aux tarifs réglementés (la commune de MILLAS n'est pas éligible)

2 - **Filet de protection** : seuil de perte d'épargne brute fixé à 15 % **et** potentiel fiscal ou financier par habitant inférieur au double de la moyenne (la commune de Millas n'était pas éligible)

3 - **Amortisseur d'électricité** : aide égale à 50 % de la part de la facture de fourniture électrique dépassant

180 €/MWh dans la limite de 500 €/MWh

Cette aide sera calculée sur la « part énergie » d'un contrat donnée, c'est-à-dire le prix annuel moyen de l'électricité hors coûts d'acheminement de l'électricité dans le réseau et hors taxes.

L'amortisseur viendra ramener le prix annuel moyen de la « part énergie » à 180 €/MWh (ou 0,18€/kWh) sur la moitié des volumes d'électricité consommée, dans la limite d'un plafond d'aide unitaire de la « part énergie » du contrat à 500 €/MWh.

La réduction maximale du prix unitaire sera donc de 160 €/MWh sur la totalité de la consommation (ou de 0,16 €/kWh).

EX : coût du MWh : 690 €

Aide : $(690 - 180) / 2$: 255 € ramené à 160 €/MWh le plafond étant de 160 €/MWh



L'aide sera directement déduite des factures par le fournisseur auprès duquel les collectivités auront déclaré leur éligibilité avant le 31 mars.

La déclaration a été faite courant février pour notre commune ; notre fournisseur ne mettra en place la procédure qu'à partir de juin/juillet (avec remboursement rétroactif)

La trésorerie de la commune sera particulièrement impactée.

Même en tenant compte du bouclier tarifaire nos dépenses en énergie seront doublées en 2023

2022 : 131 340 € (électricité + gaz)
A prévoir sur BP 2023 : 260 000 €

Par ailleurs les communes perdent la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité. Elle sera compensée par un versement forfaitaire de l'Etat basée sur le montant encaissé par la collectivité en 2021 ou 2022 ?

Encaissé par la commune en 2021 : 101 816 €, en 2022 : 79 197 €



LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT

Dotation globale de fonctionnement

Pour la première fois depuis 2011 la loi de finances pour 2023 revalorise la DGF du bloc communal à hauteur de 320 millions d'euros.

La mesure permettra de couvrir la revalorisation de 30 millions d'euros de la dotation d'intercommunalité, la progression de 90 millions d'euros de la Dotation de Solidarité Urbaine et surtout le coup de pouce exceptionnel de 110 millions d'euros à la Dotation de Solidarité Rurale portant son montant à plus de 200 millions d'euros dont 60 % seront fléchés sur la part péréquation que touchent 98 % des communes de moins de 10 000 habitants)

Les concours d'investissement

► Création d'un fonds d'accélération de la transition écologique, appelé fonds verts et doté de 2 milliards d'euros

Ces crédits sont territorialisés par région et répartis par les Préfets

Son champ d'action se décline en 3 thèmes : amélioration de l'efficacité énergétique (éclairage public, bâtiments publics ...) ; adaptation au changement climatique (prévention des inondations, des risque incendie ...) ; amélioration du cadre de vie (zones à faible émission notamment)

► Possibilité donnée aux Préfets de majorer le taux de DETR et de DSIL selon des critères écologiques



Mesures diverses

Majoration de la dotation pour les titres sécurisés :

Le forfait de base passe de 8 580 € à 9 000 € par station

Majoration pour les communes ayant enregistré plus de 1 875 demandes au cours de l'année précédente (+ 5 000 € entre 1 875 et 2 500 demandes)

La ville de Millas a enregistré 1 484 demandes en 2022 et ne pourra bénéficier de cette majoration

Majoration pour chaque station inscrite au 1^{er} janvier à un module dématérialisé de prise de rendez-vous (bonus de 500 €)



FISCALITE

Revalorisation des valeurs locatives

Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives relève d'un calcul et non plus d'une fixation par amendement parlementaire. Celui-ci n'est donc plus inscrit dans les lois de finances annuelles, il est indexé sur l'inflation

L'inflation considérée est celle dont la définition est harmonisée à l'échelle européenne, dite IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé) (en N est appliqué aux bases l'inflation française en glissement de novembre N-1)

Après une année de quasi stagnation à + 0,2% en 2021, elle s'élevait en 2022 à +3,4% et atteindra

+ 7,1 % en 2023

Report de deux ans de l'actualisation des valeurs locatives des locaux professionnels

Report à 2028 de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation (assises sur des données de 1970 réévaluées forfaitairement depuis lors)



Taxe d'habitation

Achèvement du calendrier de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP)

Cette refonte est progressivement entrée en vigueur depuis 2020 et est complètement effective à compter du 1^{er} janvier 2023, puisque plus aucun foyer fiscal ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

Les communes et EPCI à fiscalité propre conservent le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaire renommée « taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » (THRS)

➡ Ainsi, à compter de 2023 le pouvoir de taux de ladite THRS est rétabli pour les communes et EPCI à fiscalité propre,

Afin de garantir à toutes les communes une compensation équilibrée de la suppression de la THRP par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties à leur profit, un mécanisme prenant la forme d'un coefficient correcteur neutralisant les surcompensations ou les sous-compensations a été mis en place à compter de 2021.



Taxe d'aménagement

Les parlementaires sont revenus sur l'obligation faite aux communes depuis la loi de finances pour 2022 de reverser à leur EPCI une partie de la taxe d'aménagement qu'elles perçoivent « compte tenu de la charge des équipements publics »



Les délibérations qui avaient été prises dans le cadre d'un reversement obligatoire continuent de s'appliquer tant qu'elles ne sont pas abrogées

Transfert de la gestion de la taxe d'aménagement à compter du 1^{er} septembre 2022 des DDTM aux services de la DGFIP.

Les dispositions juridiques relatives à la taxe sont transférées du code de l'urbanisme au code général des impôts

Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Montant inchangé depuis 2016 : 1 milliard d'euros

Montant encaissé par la commune en 2022 : 71 820 €



CONTEXTE LOCAL

La population INSEE de Millas s'élève à 4 324 habitants au 01/01/2023 (4 333 au 01/01/2022)

Foyers fiscaux en 2021 : 2 485 ; 2 391 en 2020

Revenu fiscal moyen par foyer : Commune : 21 040 ; Département 66 : 23 368 ; Région : 26 171

National : 28 121

Proportion en 2021 des foyers fiscaux non imposés supérieure aux moyennes départementale, régionale et nationale :

Commune : 60,4 % - département 66 : 55,2 % - Région Occitanie : 51,6 % (1) – National : 48,4 %

Sources : DGFIP DONNEES 2021



SECTION DE FONCTIONNEMENT

RETROSPECTIVE FONCTIONNEMENT DEPENSES

CHARGES A CARACTERE GENERAL				En € /h	Moyenne de la strate (1) (2021)
2019	2020	2021	2022		
698 383	677 426	850 329	821 466	189	268
Evolution	-3,0 %	25,5 %	- 3,39 %		

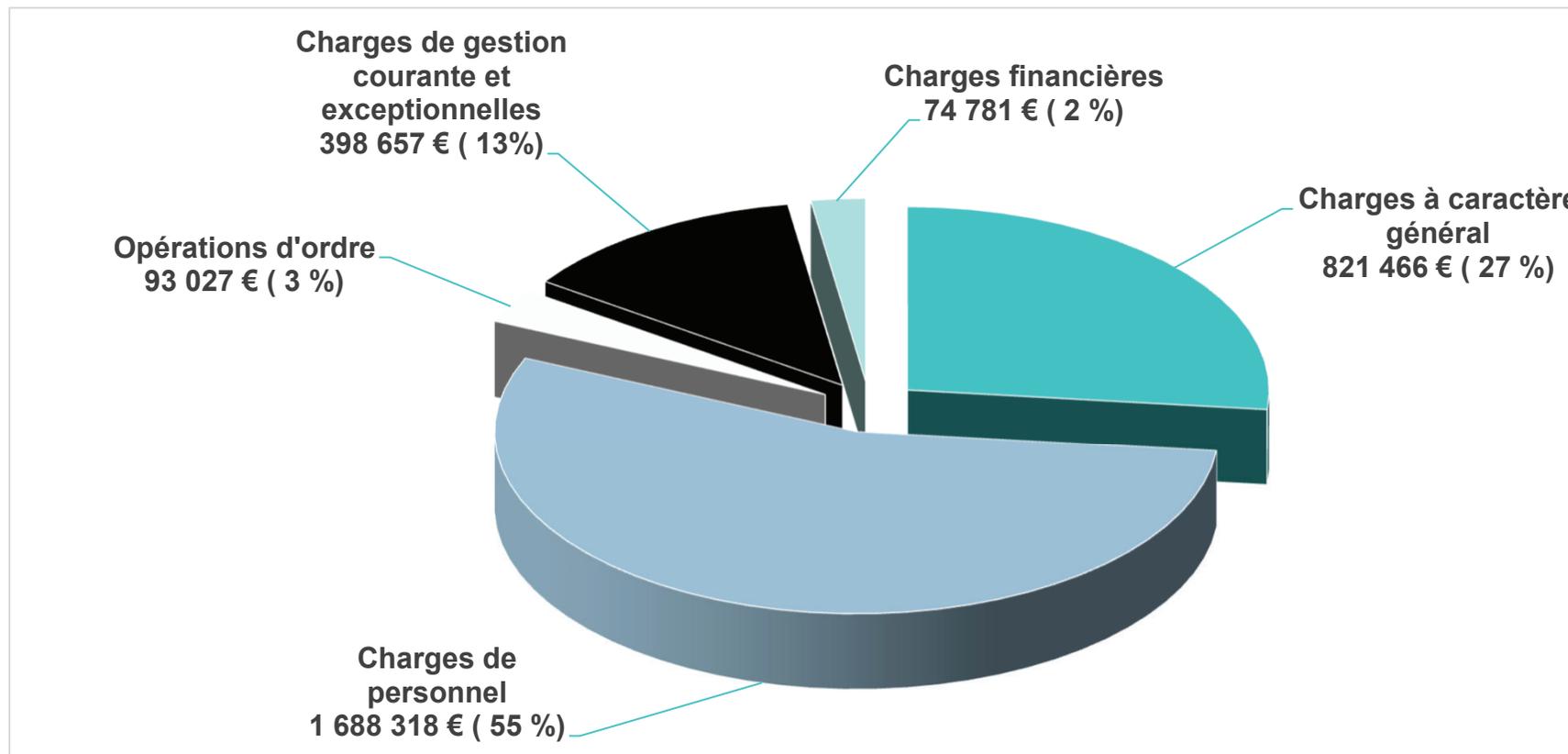
CHARGES DE PERSONNEL				En € /h	Moyenne de la strate (1) (2021)
2019	2020	2021	2022		
1 591 656	1 559 292	1 570 154	1 688 318	389	516
Evolution	- 2,0 %	0,7 %	+ 7,53 %		

(1) AMF/BANQUE DES TERRITOIRES/BANQUE POSTALE Territoires et Finances 2021
(communes de 3 500 à 10 000 habitants)

VENTILATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022 : 3 076 249 €

(pm 2021: 4 325 613 €)



Dépenses réelles de fonctionnement (hors op. ordre) / habitant : 688 € (*ratio 1 en 2022*)

Communes de la même strate : 845 € (*dernier ratio connu 2021*)

ETAT DU PERSONNEL

ETAT DU PERSONNEL Total des emplois pourvus permanents titulaires temps complet et non complet	37
Temps complet	36
Filière administrative	8
Attaché principal	1
Attaché	1
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	2
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1
Adjoint administratif	2
Filière technique	22
Technicien territorial de 2 ^{ème} classe	1
Technicien territorial	0
Agent de maîtrise principal	4
Agent de maîtrise	1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	3
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	3
Adjoint technique	11
Filière médico-sociale	3
A.T.S.E.M. principal de 1 ^{ère} classe	3
Filière police municipale	2
Brigadier chef principal	2
Brigadier de police municipale	0
Gardien de police municipale	1
Temps non complet	1
Filière culturelle	1
Assistant territorial enseignement artistique ppal de 1 ^{er} classe à raison de 18/20 ^e	1



ETAT DU PERSONNEL (suite)	
Total des emplois pourvus non permanents et non titulaires temps complet et non complet	0
Temps complet	0
Filière administrative	0
Adjoint administratif	0
Temps complet	0
Filière technique	0
Adjoint technique	0
Temps non complet	0
Filière technique	0
Adjoint technique	0

37 agents statutaires auxquels il convient de rajouter 3 PEC (1 à temps complet et 2 employés à raison de 20 h ainsi qu'un apprenti, soit un total de **41 agents**

Effectif moyen des agents employés par les communes de la même strate (3 500 à 4 999 h)

12.6 agents pour 1 000 habitants (DGCL dernières données publiées 31/12/2019)



RECETTES

DOTATION GLOBALE FONCTIONNEMENT

DOTATION FORFAITAIRE

2019	2020	2021	2022
415 593	418 230	419 373	424 658
EVOLUTION ANNUELLE	+ 0.63 %	+ 0.27 %	+ 1,26 %

DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION

2019	2020	2021	2022
176 007	180 426	176 271	179 352
EVOLUTION ANNUELLE	+ 2.51 %	- 2,30 %	+ 1,75 %

DOTATION SOLIDARITE RURALE

2019	2020	2021	2022
421 456	455 241	480 200	516 351
EVOLUTION ANNUELLE	+ 8,02 %	+ 5,48 %	+ 7,53 %

DGF/habitant (pop. DGF) **258,56 €** (ratio 6 en 2022) ; Communes de la même strate : 153 € (ratio 2020)



RECETTES FISCALES (TH et TF)

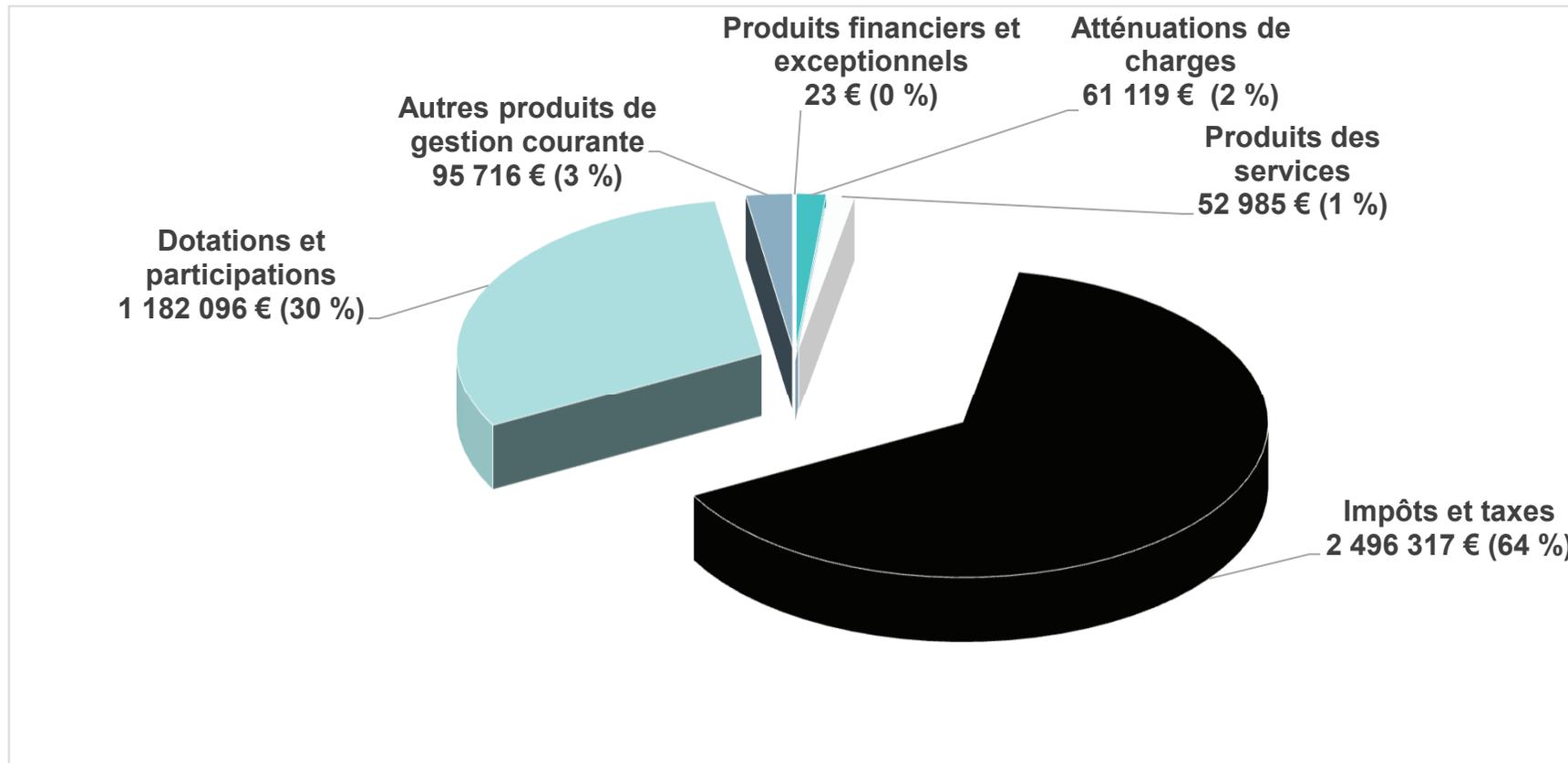
2019	2020	2021	2022
1 807 385	1 853 604	1 978 314	2 068 083
EVOLUTION ANNUELLE	+ 2,55 %	+ 6,72 %	+ 4,54%

Produit impôts directs / habitant : 460 € (ratio 2 en 2022)

Communes de la même strate : 468 € (ratio 2021)

VENTILATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022 : 3 888 256 €
(pm 2021 : 4 683 375 €)



Recettes réelles de fonctionnement / habitant : 865 € (ratio 3 en 2022)

Communes de la même strate : 1 047 € (dernier ratio connu 2021)

Evolution de l'Epargne

	2018	2019	2020	2021	2022
Ep Gestion	988 356	973 950	1 180 544	983 608	979 792
Ep Brute	672 235	639 649	862 305	673 109	905 012
Ep Nette	- 188 780	- 82 880	142 381	12 305	295 686

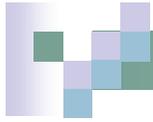
**Recettes réelles
de
Fonctionnement**

**Dépenses réelles
de
fonctionnement**

**Epargne de
gestion**

Intérêts
Epargne brute

Capital de la dette
Epargne nette



SECTION

D'INVESTISSEMENT



RETROSPECTIVE INVESTISSEMENT VENTILATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022

INTITULE	MONTANT
CAPITAL EMPRUNTS	609 326 €
SUBVENTIONS	2 445 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	732 856 €
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17 241 €
PARTICIPATION	100 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	1 361 968 €

Dépenses d'investissement (hors dette et opérations d'ordre) / habitant :
168 € (ratio 4 en 2022)

Communes de la même strate : 316 € (dernier ratio connu 2021)



VENTILATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022

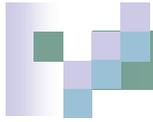
RECETTES	MONTANT
EMPRUNT	0 €
VIREMENT DU FONCTIONNEMENT (1068)	300 000 €
AMORTISSEMENT	93 027 €
SUBVENTIONS	135 597 €
TAXE D'AMENAGEMENT	95 271 €
FCTVA	18 823 €
OPERATIONS PATRIMONIALES	0
DEPOTS ET CAUTIONNEMENT	0
AUTRES IMMOBILISATIONS	0
TOTAL	642 718 €

■ DETAIL INVESTISSEMENT 2022

TOTAL INVESTISSEMENTS 2022	750 095 €
Immobilisations Incorporelles Chapitre 20 - Etudes	17 241 €
Subventions d'équipements Chapitre 204	58 778 €
Modernisation éclairage public 1 ^{er} et 2eme Tranche	53 890 €
Subvention façade	4 888 €
Immobilisations corporelles Chapitre 21	674 076 €
Décoration de Noel	12 700 €
Cinémomètre PM	4 820 €
Matériels élections	1 428 €
Structure Multi fonctions stade	7 730 €
Matériels Festivités	3 190 €
Mobilier Ecole Mairie	3 294 €
Informatique Mairie Ecole primaire Centre Médical	83 650 €
Matériels voirie communale	3 840 €
Matériels CTM	9 410 €
S/T Matériels	130 062 €

■ DETAIL INVESTISSEMENT 2022

TOTAL INVESTISSEMENTS 2022	
Systeme de Pompage Stade	9 367 €
Aménagement travaux Stèle	28 870 €
Travaux voirie communale	63 506 €
Mise en sécurité bâtiments	7 500 €
Columbarium	17 400 €
Travaux bâtiment Mairie	2 394 €
Chauffage école Maternelle	79 228 €
Travaux église	2 868 €
S/T Travaux	211 133 €
Honoraires et Acquisitions	332 881 €
S/T Frais d'actes	332 881 €



EVOLUTION DE LA DETTE



	CRD Au 01/01/N	CAPITAL	INTERETS	ANNUITE
2021	10 870 839,76	660 830,03	310 499,09	971 329,12
2022	10 210 009,73	608 626,27	74 780,52	683 406,79
2023	9 601 383,46	550 818,95	120 555,84	671 374,79
2024	9 050 564,51	540 332,20 *	114 846,86	655 179,06
2025	8 510 232,31	540 332,20 *	106 955,31	647 287,51

- Capital fixe



Etat de la dette au 31/12/2022

Capital restant dû au 31/12/2022	9 601 383 € (1)
Annuité de la dette 2022	683 407 € (2)

L'annuité de la dette se décomposant comme suit :

Intérêts de la dette 74 781 € ; Capital 608 626 €

Notre niveau d'endettement reste très élevé
Encours de dette / habitant : **2 137 €/h (ratio 5)**
PM : 2 356 €/h au 31/12/2021

Communes strate : **731 €/h** (2021)

Capacité de désendettement : **10,5 ans** (Capital dû / Epargne Brute)
PM : 15 ans au 31/12/2021

On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans. Passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent en général pour les années futures. Le seuil de vigilance s'établirait à 10 ans. Il est paradoxalement plus dangereux d'avoir une capacité de désendettement en progression, quand bien même on serait en dessous des seuils d'alerte, que d'avoir une capacité de désendettement élevée mais stabilisée.



Prospectives Budgétaires 2023

Engagements auprès de l' EPF

DENOMINATION DU BIEN - DATE ACQUISITION	SURFACE	PROPRIETAIRE	MONTANT
AR 328 - 12/2020 Impasse Rouget de l'Isle	30 M2	CONSORTS SALES	3 000 €
AR 330 et 332 - 12/2019 13, rue Michelet	89 M2	CONSORTS NOGUERA	50 000 €
AR 733 - 08/2018 18, rue Rouget de l'Isle	209 M2	EY Jean-François	45 000 €
AR 335 - 08/2017 19, rue Michelet	26 M2	LEME Johnny	18 000 €
AR 133 – 12/2022 Etude HOOGLAND 1 rue de l'Hôpital	139 M2	Mme HOOGLAND	180 000 €
AP 34 / 286 / 35 et 36 – 12/2022 Panetière	2 308 M2	Consorts ROIGT	180 000 €
TOTAL			476 000 €

Fin de la convention : décembre 2029



SPLA / Els Vivers : 750 000 €

(montant prévisionnel de participation ramené à 725 600 € sur le dernier bilan financier)

2018 : convention 200 000 € ; Encaissé 200 000 €

2019 : convention 150 000 € ; Encaissé 150 000 €

2020 : convention 200 000 € ; Titré 50 000 € ; Encaissé : 0

2021 : convention 200 000 € ; Titré : 0 ; Encaissé : 0

2022 : Néant

Reste à Titrer : 325 600 €

Dû : 375 600 €

Vente EHPAD : 2 100 000 €

Travaux à réaliser avant cession >>> cession prévue fin 2023

Encaissement recette prévue fin 2023 (DM) début 2024 (BP2024)



PRECONISATIONS

Nous n'avons jamais connu des niveaux d'incertitude financière aussi élevés.
Il y a des inconnus sur toutes nos charges : énergie, fournitures ...

Très peu de recettes progresseront, à l'exception des valeurs locatives et de la DGF (DGF à confirmer)

Il est donc impératif de compresser les dépenses réelles de fonctionnement tout en maintenant la qualité du service rendu et de limiter les investissements



1 - Réduction des charges à caractère général

Chasse au gaspillage et réduction de toutes les dépenses non obligatoires

- Limitation de la consommation électrique : éclairage public (Augmentation de la limitation des heures d'éclairage y compris durant les fêtes de fin d'année), et des dépenses de chauffage (surveillance et sensibilisation des écoles, des associations et des occupants occasionnels)
- Maîtrise de la masse salariale en dépit de l'augmentation due à la mise en place du RIFSEEP prévue au 1^{er} juillet
- Marchés à bon de commande pour les fournitures d'équipement centre technique
- Prioriser les travaux en régie et limiter à ceux qui sont indispensables
- Optimisation de l'achat et de l'utilisation du matériel (l'achat de matériel peu utilisé et nécessitant un coût élevé d'entretien peut être remplacé par de la location ponctuelle)
- Rationalisation et Limitation de l'accès aux salles communales
- Maîtrise des subventions à la vie associative
- Réduction des coûts de fonctionnement lors des festivités
- Réduction des coûts de publications
- Suivi plus régulier des véhicules et rationalisation des trajets
- Sensibilisation et responsabilisation des utilisateurs sur le matériel utilisé



2 - Recherche de recettes

- Participation des communes aux frais de scolarité (enfants scolarisés à Millas et résidant dans une autre commune)
- Facturation des CU et des attestations de non contestation (légalité à confirmer)
- Création d'une taxe d'occupation du DP (échafaudage, dépôts de matériaux ...): L'autorisation de voirie est assortie du paiement d'une redevance ; *cette disposition ne s'applique pas aux équipements de service public*
- Mise à disposition payante des salles communales aux intervenants extérieurs
- Facturation forfaitaire du prêt de matériel

3 - Choix stratégiques des investissements, privilégier les investissements permettant de réaliser des économies de fonctionnement (ex. 3^e tranche EP)



Prospectives budget 2023 Section Fonctionnement Dépenses

	2021	2022	% de variation	2023	% de variation
<i>CHAP 011 : Charges à Caractère Général</i>	854 287	821 466	-3,84	950 000	15,65
<i>CHAP 012 : Charges de Personnel</i>	1 570 652	1 688 318	7,49	1 770 000	4,84
<i>CHAP 65 : Charges de Gestion courante</i>	338 159	391 197	15,68	420 000	7,36
<i>CHAP 66 : Charges financières</i>	310 499	74 780	-75,92	122 000	63,15

Prospectives budget 2023

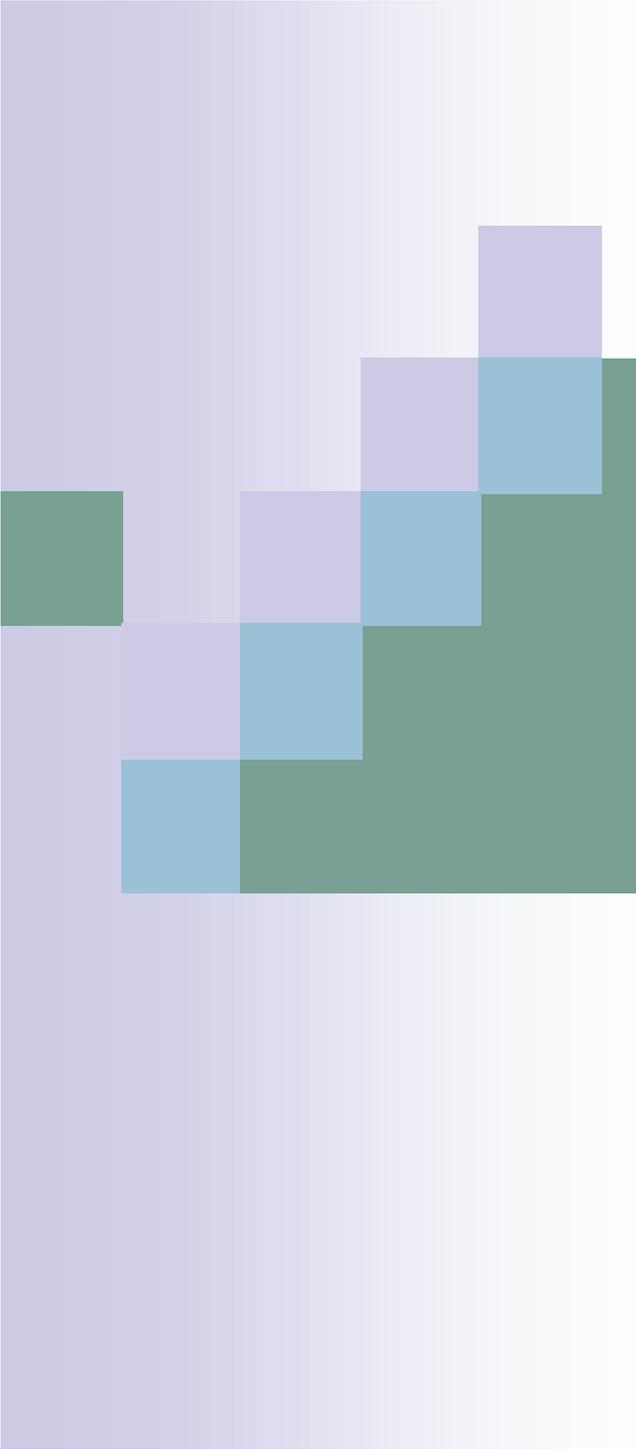
Section Investissement

TOTAL INVESTISSEMENTS 2023 + RAR 2022	2 560 000 €
Déficit N-1	751 251 €
Capital emprunt	552 000 €
Chapitre 20 Immobilisations Incorporelles - Etudes	30 000 €
Chapitre 204 Subventions d'équipements	76 000 €
Modernisation éclairage public 3eme Tranche	70 000 €
Subvention façade	6 000 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	720 000 €
Columbarium	34 000 €
Travaux église	100 000 €
Travaux Centre Médical	107 000 €
Travaux voirie communale	100 000 €
Vidéo Protection Sécurisation routière	200 000 €
Eclairage et pelouse stade	73 000 €
Chaudière école maternelle	10 000 €
Travaux école primaire	6 000 €
S/T Travaux	630 000 €



Prospectives budget 2023
Section Investissement Dépenses

TOTAL INVESTISSEMENTS 2023 + RAR 2022	
Informatique Mairie	30 000 €
Aire de jeux médiathèque	20 000 €
Matériels festivités	5 000 €
Matériels CTM	5 000 €
Véhicule CTM	30 000 €
S/T Matériels	90 000 €
Chapitre 23 Constructions	430 749 €
Travaux Ehpad	380 000 €
Travaux divers	50 749 €



REGIE DES EAUX DE MILLAS

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023



REGIE DE L'EAU / EAU POTABLE

FONCTIONNEMENT

Total dépenses : 522 355 € / Total recettes : 655 081€

PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES ET RECETTES

DEPENSES	2019	2020	2021	2022
CHARGES A CARACTERE GENERAL	159 866	169 419	163 323	151 607
CHARGES DE PERSONNEL	162 595	168 958	178 052	258 908
CHARGES FINANCIERES	14 173	13 536	14 980	19 550

RECETTES

PRODUITS DES SERVICES	448 247	437 906	469 460	529 412
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	71 361	76 971	72 873	77 097

<i>OPERATIONS D'ORDRE en dépense</i>	<i>85 434</i>	<i>85 931</i>	<i>90 751</i>	<i>90 573</i>
--------------------------------------	---------------	---------------	---------------	---------------

<i>OPERATIONS D'ORDRE en recette</i>	<i>19 697</i>	<i>19 697</i>	<i>19 697</i>	<i>19 697</i>
--------------------------------------	---------------	---------------	---------------	---------------

INVESTISSEMENT

Total dépenses : 331 243 € / Total recettes : 222 403 €

PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES ET RECETTES

DEPENSES	2019	2020	2021	2022
TRAVAUX DIVERS SUR RESEAUX	81 196	119 627	91 258	264 910
CAPITAL EMPRUNTS	13 362	13 998	601 028	46 636

RECETTES	2019	2020	2021	2022
AFFECTATION RESULTAT	61 000	40 000	40 000	80 000
EMPRUNTS	0	0	586 364	0
SUBVENTIONS	0	6 610		51 830

<i>OPERATIONS D'ORDRE en dépense</i>	<i>19 697</i>	<i>19 697</i>	<i>19 697</i>	<i>19 697</i>
--------------------------------------	---------------	---------------	---------------	---------------

<i>OPERATIONS D'ORDRE en recette</i>	<i>85 434</i>	<i>85 931</i>	<i>90 751</i>	<i>90 573</i>
--------------------------------------	---------------	---------------	---------------	---------------



REGIE DE L'EAU / ASSAINISSEMENT

FUNCTIONNEMENT

Total dépenses : 387 073 € / Total recettes : 532 990 €

PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES ET RECETTES

DEPENSES	2019	2020	2021	2022
CHARGES A CARACTERE GENERAL	169 941	170 836	173 314	188 040
CHARGES DE PERSONNEL	59 375	64 770	60 325	50 800
CHARGES FINANCIERES	15 983	13 947	16 746	26 822

RECETTES	2019	2020	2021	2022
PRODUITS DES SERVICES	274 215	286 529	277 186	442 041
REDEVANCE/PRIME EP. AGENCE DE L'EAU	36 704	53 068	39 439	39 437
<i>OPERATIONS D'ORDRE en dépense</i>	<i>119 558</i>	<i>119 741</i>	<i>118 470</i>	<i>118 941</i>

<i>OPERATIONS D'ORDRE en recette</i>	<i>47 955</i>	<i>47 955</i>	<i>47 955</i>	<i>47 955</i>
--------------------------------------	---------------	---------------	---------------	---------------

INVESTISSEMENT

Total dépenses : 249 484 € / Total recettes : 155 690 €

PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES ET RECETTES

DEPENSES	2019	2020	2021	2022
TRAVAUX DIVERS SUR RESEAUX	8 154	7 399	34 238	75 080
EMPRUNTS ET DETTES	47 103	49 138	1 419 444	126 449

RECETTES	2019	2020	2021	2022
AFFECTATION RESULTAT	0	0	0	0
EMPRUNTS	0	0	1 368 182	0
SUBVENTIONS	0	0	0	34 888
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 614	1 692	1 774	1 860

<i>OPERATIONS D'ORDRE en dépense</i>	47 955	47 955	47 955	47 955
--------------------------------------	--------	--------	--------	--------

<i>OPERATIONS D'ORDRE en recette</i>	119 558	119 741	118 470	118 941
--------------------------------------	---------	---------	---------	---------



PERSONNEL REGIE

Convention collective nationale des entreprises des services d'eau et d'assainissement
du 12 avril 2000 (IDCC 2147)

1 DIRECTEUR (groupe VI)

1 SECRETAIRE CHARGE DE CLIENTELE (groupe III)

1 TECHNICIEN (groupe II)

TARIFS 2022 / 2023

PRIX DE L'EAU / ASSAINISSEMENT	HT (€)	Taux TVA	TVA	TTC (€)
EAU POTABLE (Distribution de l'eau)				
Abonnement (€/an)	35,00	5,50%	1,93	36,930
Consommation (€/m ³)	1,600	5,50%	0,0880	1,6880
ASSAINISSEMENT (Collecte et traitement des eaux usées)				
Abonnement (€/an)	35,00	10,00%	3,50	38,500
Consommation (€/m ³)	1,650	10,00%	0,165	1,815
REDEVANCES AGENCE DE L'EAU				
Lutte contre la pollution (€/m ³)	0,2800	5,50%	0,0154	0,2954
Préservation des ressources en eau (€/m ³)	0,2200	5,50%	0,0121	0,2321
Modernisation des réseaux (€/m ³)	0,1600	10,00%	0,0160	0,1760
DIVERS				
	HT (€)	Taux TVA	TVA	TTC (€)
Frais d'accès au service	47,39	5,50%	2,61	50,00
Frais de résiliation	0	0	0	0
Frais de pose d'un compteur	29,29	20,00%	5,86	35,15
Frais de résiliation avec dépose de compteur	31,43	20,00%	6,29	37,71
Coût de l'abonnement (an) - Eau et Assainissement		75,430 €	TTC	
Coût du M3 - Eau et Assainissement		4,2065 €	TTC	



Dette Régie des Eaux

Service de distribution d'eau potable

Année	CRD AU 01/01/2023	CAPITAL	INTERETS	ANNUITE
2023	745 610,08	45 416,83	16 398,43	61 815,26
2024	700 193,25	46 088,68	15 396,16	61 484,84
2025	654 104,57	46 792,43	14 235,65	61 028,08
2026	607 312,14	47 529,62	14 235,65	61 765,27

Service public d'assainissement

Année	CRD AU 01/01/2023	CAPITAL	INTERETS	ANNUITE
2023	1 438 590,81	106 078,89	23 572,32	129 651,21
2024	1 332 511,92	107 416,52	21 463,72	128 880,24
2025	1 225 095,40	78 331,06	19 006,03	97 337,09
2026	1 146 764,34	78 591,09	17 806,42	96 397,51

Investissement réalisé en 2022

Eau potable

Type	Montant (€HT)
Schéma Directeur Eau Potable avec 42 000€HT correspondant à l'installation de 4 débitmètres	68 500 €HT
Renouvellement de canalisations <i>Rue de la Fontaine</i> <i>Rue des Citronniers</i> <i>Avenue du Boulès</i>	63 700 €HT
Réparation ponctuelle de fuites urgentes dont 19 déplacements de compteur en limite de propriété	143 600 €HT
TEMETRA Logiciel informatique de relève des compteurs	8 500 €HT développement 9 000 €HT releveur

Assainissement

Type	Montant (€HT)
Schéma Directeur Assainissement	37 000 €HT
Renouvellement Rue Victor Hugo	13 000 €HT

Investissement prévisionnel 2023

Eau potable

Type	Montant (€HT)
Schéma Directeur Eau Potable – Reste à facturer	29 500€HT
Plan de renouvellement des compteurs eau potable Objectif environ 250 compteurs à 33,75 €HT l'unité	8 500€HT
Renouvellement eau potable TRANCHE 1 Avenue Verger <i>Sous réserves de subvention à hauteur de 80%</i>	25 000€HT

Assainissement

Type	Montant (€HT)
Renouvellement assainissement TRANCHE 1 Avenue Verger <i>Sous réserves de subvention à hauteur de 80%</i>	25 000€HT
Etanchéification du poste de relevage d'entrée de la STEP <i>Sous réserves de subvention à hauteur de 80%</i>	36 000€HT



Vigilance :

Augmentation des marchés :

- Forage/Réservoirs : + 4500€
- Station épuration : + 10 000€
- Marché travaux réseau : +10% minimum sur chaque prix

Objectif 2023 :

- Moins de réparation ponctuelles :
« normalement » moins de fuites urgentes à venir avec les améliorations 2022 réalisées
- Prioriser désormais l'investissement et le renouvellement avec le marché travaux réseau